



Bureau
Séance du 29 septembre 2015

Délibération n° 2015 / 166

**Attribution d'une subvention
Renouvellement du navire du club associatif
de plongée du Conquet**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère 1^{er} juin 2015 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Considérant l'appel à projet « création de prestations touristiques de découverte du milieu marin et insulaire en Iroise » approuvé par le bureau du Parc naturel marin d'Iroise le 5 avril 2012,

Considérant le dossier de demande de subvention de la structure « Club Subaquatique de l'Atlantide du Conquet » reçu le 9 août 2015,

Considérant les observations présentées au cours de la séance du bureau du 29 septembre 2015.

Article unique

Sur présentation de la Présidente, le bureau, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** à l'attribution d'une subvention à la personne morale suivante :

Nom du bénéficiaire	Libellé du projet	Montant de subvention proposé
Club Subaquatique de l'Atlantide du Conquet	Achat d'un navire pour la découverte en plongée de la mer d'Iroise au départ du Conquet	9 999 €

Cet avis est assorti d'une demande d'hypothèque sur le navire considéré afin de garantir une utilisation de ce soutien financier conforme à la demande.

Le Conquet, le 20 NOV. 2015

Nathalie SARRABEZOLLES

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du Parc naturel marin d'Iroise